

Message Text

PAGE 01 STATE 252888

46

ORIGIN IO-04

INFO OCT-01 ISO-00 /005 R

66011

DRAFTED BY: IO/UNESCO - WPO'BRIEN

APPROVED BY: IO:JCAHILL

----- 061571

R 230134Z OCT 76

FM SECSTATE WASHDC

TO AMEMBASSY NAIROBI

C O N F I D E N T I A L STATE 252888

NESCO

FOLLOWING REPEAT STATE 252888 SENT ACTION TUNIS 15 OCT 76

QUOTE C O N F I D E N T I A L STATE 252888

FOLLOWING REPEAT STATE 252888 ACTION PARIS OCT 12.

QUOTE: C O N F I D E N T I A L STATE 252888

NESCO

E.O. 11652: GDS

TAGS: AORG, UNESCO

SUBJECT: UNESCO: TUNISIAN DRAFT RESOLUTION RELATING
TO FREEDOM OF INFORMATION

1. FOLLOWING IS THE FRENCH TRANSLATION OF SUBSTANTIVE PARTS
OF STOWE'S COMMENTS ON THE TUNISIAN DRAFT :

A) PARAGRAPHE 2 DU PREAMBULE. BIEN QUE L'UNESCO SOIT
VRAISEMBLABLEMENT L'ORGANIZATION LA LA MIEUX CHOISIE POUR
ENTREPRENDRE LES ENQUETES DEMANDEES, IL N'EST PAS DU TOUT
CERTAIN QUE L'UNESCO, PLUTOT QUE LE PNUD, PAR EXEMPLE, SOIT
CONFIDENTIAL

PAGE 02 STATE 252888

L'ORGANIZATION LA MIEUX ADAPTEE POUR PRENDRE LES
DISPOSITIONS NECESSAIRES EN VUE DE L'ASSISTANCE A FOURNIR
PAR EXEMPLE EN CE QUI CONCERNE LES POSSIBILITES DE FORMA-
TION, LES CONSEILS D'EXPERTS ET LE TRASNFERT DE TECHNOLOGIE.

COMMENTAIRES: VU QUE CETTE QUESTION EST SOULEVEE DANS D'AUTRES DISPOSITIONS, IL POURRAIT ETRE SOUHAITABLE DE PRECISER ICI QUE NOUS NE SOUHAITERIONS PAS EXCLURE D'AUTRES ORGANISATIONS OU NECESSAIREMENT MEME CENTRALISER CES EFFORTS AU SEIN DE L'UNESCO. FIN DE COMMENTAIRES. CETTE DEDUCTION POURRAIT PEUT-ETRE ETRE EVITEE EN REPETANT LE MEMBRE DE PHRASE INITIALE DU PREMIER PARAGRAPHE DU PREAMBULE, A SAVOIR: "CONVAINCU EGALEMENT QUE L'UNESCO PEUT JOUER UN ROLE IMPORTANT DANS LA LIBERATION..."

COMMENTAIRES: A NOTRE AVIS, IL SERAIT PREFERABLE DE MENTIONNER: "LA LIBERATION DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT..." QUI A UN TON MARGINALEMENT MOINS POLEMIQUE, MAIS CE POINT EST SECONDAIRE. FIN DE COMMENTAIRES.

B) RECOMMANDATION, PARAGRAPHE 1: NOUS POURRIONS ETRE D'ACCORD POUR QUE LES RECOMMANDATIONS DE COLOMBO SOIENT ETUDIEES DE FACON APPROFONDIES PAR L'UNESCO, MAIS NOUS AIMERIONS AJOUTER LE MEMBRE DE PHRASE SUIVANT: "... ET QU'A CES FINS UNE COLLABORATION ETROITE..." AUTREMENT, ON POURRAIT SE DEMANDER SI UNE NOUVELLE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE PERMANENTE SANS MANDAT BIEN DEFINI OU LIMITE N'EST PAS PRECONISEE. SI CELA ETAIT LE CAS, IL FAUDRAIT QUE CELA SOIT PROPOSE DE FACON CONSIDERABLEMENT PLUS DETAILLEE.

C) RECOMMANDATION, PARAGRAPHE 2: AFIN D'EVITER LES DIFFICULTES D'UN DEBAT QUANT A LA QUESTION DE SAVOIR SI TOUTES LES RECOMMANDATIONS DE COLOMBO DEVRAIENT ETRE ADOPTEES PAR L'UNESCO, NOUS PREFERERIONS QUE CE PARAGRAPHE SE LISE AINSI: "... LES ACTIVITES DES PROGRAMMES QUI SONT EN HARMONIE AVEC LES RECOMMANDATIONS;..."

D) RECOMMANDATION, PARAGRAPHE 3, SOUS-PARAGRAPHES A) ET B): PLUTOT QUE DE SUPPOSER AUTOMATIQUEMENT ET SANS CONTEXTE PRECIS QUE DES "POLITIQUES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS INTERNATIONALES" ET LA "FORMULATION DE NORMES INTERNATIONALES RELATIVES AUX... SOCIETES TRANSNATIONALES..." S'IMPOSENT, IL VAUDRAIT MIEUX QUE CES DEUX

CONFIDENTIAL

PAGE 03 STATE 252888

SOUS-PARAGRAPHES SE LISENT AINSI: "A) DETERMINER SI UN NOUVEAU DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS INTERNATIONALES EST NECESSAIRE ET SOUS QUEL RAPPORT, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LE ROLE JOUE PAR LES SOCIETES TRANSNATIONALES DANS LE DOMAINE DES COMMUNICATIONS; ..." LES SOUS-PARAGRAPHE C) ACTUEL EVIENDRAIT ALORS LE SOUS-PARAGRAPHE B). COMMENTAIRES: II CONVIENT DE NOTER A CET EGARD QUE L'UIT, A LAQUELLE VIRTUELLEMENT TOUS LES PAYS APPARTIENNENT, APPORTE DEJA DEPUIS DES DIZAINES D'ANNEES UNE PARTICIPATION INTEGRALE A L'ELABORATION DE LA PLANIFICATION DE SYSTEMES DE COMMUNICATIONS INTERNATIONALES ET NOUS NE SOUHAITERIONS PAS QUE LES TRAVAUX DE L'UNESCO CHEVAUCHENT OU ENTRAVENT

CEUX QUI RELEVANT DE LA JURIDICTION DE L'UIT. FIN DE
COMMENTAIRES.

E) II EST PROPOSE D'AJOUTER TROIS PARAGRAPHES ENTRE LES
PARAGRAPHES 4172 ET 4173 ACTUELS DU PROJET DE PROGRAMME
ET DE BUDGET PUR 1977-1978. LES DEUX PREMIERS PARAGRAPHES
PROPOSES SONT TOUT A FAIT ACCEPTABLES, MAIS IL DEVRAIT
ETRE ENTENDU QU'AUCUN ENGAGEMENT N'EST PRIS ICI EN VUE DE
PROCEDER EN FAIT A UNE REVISION DES DROITS DE DOUANE,
AVANT UN EXAMEN PLUS DETAILLE DE LA QUESTION. LA TENEUR
GENERALE DU TROISIEME PARAGRAPHE EST EGALEMENT ACCEPTABLE,
MAIS NOUS CRAIGNONS QUE L'EXPRESSION "DES INFORMATIONS PLUS
EQUILIBREES" DONNE L'IDEE DE CONTROLE DE LA COMMUNICATION
DES NOUVELLES, CE A QUOI NOUS NE SOUHAITERIONS CLAIRE-
MENT PAS SOUSCRIRE. NOUS POURRIONS TOUTEFOIS ACCEPTER CE
PARAGRAPHE SI L'EXPRESSION "COURANT EQUILIBRE DE NOUVELLES"
OU "ECHANGE EQUILIBRE DE NOUVELLES" ETAIT UTILISEE.

F) PROPOSITION D'UN NOUVEAU PARAGRAPHE A AJOUTER AVANT LE
PARAGRAPHE 4175 DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET PUR
1977-1978. NOUS AIMERIONS BEAUCOUP MINIMISER TOUTE
POLEMIQUE INUTILE RESULTANT DE LA DEFINITION DE CES
ENQUETES ET, PAR CONSEQUENT, NOUS PREFERERIONS QUE CE
PARAGRAPHE MENTIONNE "... LES CONSEQUENCES D'UNE DEPENDANCE
INHERENTE DANS..." ET "LES INTERETS" OU "LES INTERETS
LEGITIMES DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT EN CE QUI
CONCERNE..." EN DERNIER LIEU, PLUTOT QUE DE PRESUMER UN
CONFLIT AUTOMATIQUE D'OPINIONS ENTRE LES ORGANISMES
CONFIDENTIAL

PAGE 04 STATE 252888

D'INFORMATION DES MASSES DES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET
CEUX DES PAYS DEVELOPPES, IL VAUDRAIT PEUT-ETRE MIEUX QUE
LE DERNIER MEMBRE DE PHRASE DE CE PARAGRAPHE SOIT AINSI
REDIGE: "... TEL QUE CE ROLE EST ENVISAGE PAR LES
ORGANISMES D'INFORMATION DES MASSES DES PAYS EN DEVELOPPE-
MENT ET DES PAYS INDUSTRIALISES." SI L'ENQUETE FAIT
RESSORTIR PAREIL CONFLIT, C'EST ALORS QUE CELUI-CI DEVRAIT
ETRE DECRIT, PLUTOT QUE D'ETRE PRESUME A L'AVANCE.

G) PROPOSITION D'UN NOUVEAU PARAGRAPHE A AJOUTER AVANT LE
PARAGRAPHE 4179 DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET
POUR 1977-1978: LA MENTION DE RECHERCHE SUR LA "TENEUR DES
INFORMATIONS" DONNE INDUBITABLEMENT L'IDEE D'UN CONTROLE
OU D'UNE MANIPULATION DES INFORMATIONS, CE A QUOI IL NOUS
SERAIT IMPOSSIBLE DE SOUSCRIRE. SI, PAR CONTRE, IL ETAIT
QUESTION DANS LES ENQUETES DE "RECHERCHE SUR LES SERVICES
D'INFORMATIONS", CETTE PROPOSITION POURRAIT ETRE TOUT A
FAIT UTILE ET SE TROUVERAIT ALORS SUR UNE BASE QUI NOUS
PERMETTRAIT DE L'APPUYER.

H) PROPOSITION D'AMENDEMENT DU PARAGRAPHE 4816 DU PROJET
BUDGETAIRE: NOUS SOMMES D'ACCORD AVEC LA RECOMMANDATION DU

DIRECTEUR GENERAL TENDANT A CE QUE LEDIT AMENDEMENT SE LIMITE A LA MENTION DU DROIT DE COMMUNIQUER ET SIGNALANT QUE LA MENTION DE L'INDEPENDANCE D'INFORMATION MET INDUMENT L'ACCENT SUR CET ASPECT PARTICULIER DU DROIT DE COMMUNIQUER.

I) PROPOSITION D'UN NOUVEAU PARAGRAPHE A AJOUTER APRES LE PARAGRAPHE 4203 ACTUEL: CETTE PROPOSITION EST HAUTEMENT INADMISSIBLE POUR PLUSIEURS RAISONS. EN PREMIER LIEU, L'UTILISATION DE SATELLITES NE CONCERNE NI NE RELEVE EVIDEMMENT PAS D'UNE JURIDICTION SPECIALE DES SEULS PAYS EN DEVELOPPEMENT. SI L'INTENTION EST QUE LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ACHETENT ET EXPLOITENT LEURS PROPRES SATELLITES, LEUR UTILISATION POURRAIT ALORS, BIEN ENTENDU, RELEVER DE LA RESPONSABILITE DES PAYS AINSI CONCERNES. AUTREMENT, TOUTES SEANCES DE PLANIFICATION DE CETTE SORTE DOIVENT ETRE OUVERTES A TOUS LES MEMBRES. EN SECOND LIEU, DE GRANDES NEGOCIATIONS CONCERNANT L'UTILISATION DE SATELLITES SONT DEJA BIEN AVANCEES AU SEIN DE L'UIT ET DU CONFIDENTIAL

PAGE 05 STATE 252888

COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE DES NATIONS UNIES, CES DEUX GROUPES AYANT ACQUIS DES CONNAISSANCES ETENDUES DANS CE DOMAINE ET REUNISSANT UNE REPRESENTATION ETENDUE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT. PAR CONSEQUENT, IL NE SEMBLE NI APPROPRIE NI UTILE QUE L'UNESCO PRENNE PART A DE NOUVEAUX TRAVAUX DANS CE COMAINE A L'HEURE ACTUELLE.

J) PROPOSITION DE DEUX PARAGRAPHES A AJOUTER ENTRE LES PARAGRAPHES 4209 ET 4210 ACTUELS: DU FAIT QU'UNE GARANTIE D'ACCES "TOTAL" AUX INFORMATIONS SCIENTIFIQUES, TECHNOLOGIQUES ET CULTURELLES EST SANS VALEUR PRATIQUE, CE MEMBRE DE PHRASE SERAIT REDIGE DE FACON PLUS REALISTE DE LA MAIERE SUIVANTE : "... QUI ASSURERA AUX PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT LE MAXIMUM D'ACCES POSSIBLE AUX..." ROBINSON UNQUOTE EAGLEURGER

UNQUOTE KISSINGER

CONFIDENTIAL

<< END OF DOCUMENT >>

Message Attributes

Automatic Decaptioning: X
Capture Date: 15 SEP 1999
Channel Indicators: n/a
Current Classification: UNCLASSIFIED
Concepts: n/a
Control Number: n/a
Copy: SINGLE
Draft Date: 23 OCT 1976
Decaption Date: 01 JAN 1960
Decaption Note:
Disposition Action: RELEASED
Disposition Approved on Date:
Disposition Authority: GarlanWA
Disposition Case Number: n/a
Disposition Comment: 25 YEAR REVIEW
Disposition Date: 28 MAY 2004
Disposition Event:
Disposition History: n/a
Disposition Reason:
Disposition Remarks:
Document Number: 1976STATE252888
Document Source: ADS
Document Unique ID: 00
Drafter: IO/UNESCO - WPO'BRIEN
Enclosure: n/a
Executive Order: 11652 GDS
Errors: n/a
Film Number: D760383-1082
From: STATE
Handling Restrictions: n/a
Image Path:
ISecure: 1
Legacy Key: link1976/newtext/t197610103/baaaeqki.tel
Line Count: 206
Locator: TEXT ON-LINE, TEXT ON MICROFILM
Office: ORIGIN IO
Original Classification: CONFIDENTIAL
Original Handling Restrictions: n/a
Original Previous Classification: n/a
Original Previous Handling Restrictions: n/a
Page Count: 4
Previous Channel Indicators:
Previous Classification: CONFIDENTIAL
Previous Handling Restrictions: n/a
Reference: n/a
Review Action: RELEASED, APPROVED
Review Authority: GarlanWA
Review Comment: n/a
Review Content Flags:
Review Date: 31 DEC 2003
Review Event:
Review Exemptions: n/a
Review History: RELEASED <31 DEC 2003 by GarlanWA>; APPROVED <03 FEB 2004 by GarlanWA>
Review Markings:

Margaret P. Grafeld
Declassified/Released
US Department of State
EO Systematic Review
04 MAY 2006

Review Media Identifier:
Review Referrals: n/a
Review Release Date: n/a
Review Release Event: n/a
Review Transfer Date:
Review Withdrawn Fields: n/a
Secure: OPEN
Status: NATIVE
Subject: UNESCO: TUNISIAN DRAFT RESOLUTION RELATING
TAGS: AORG, UNESCO
To: NAIROBI
Type: TE
Markings: Margaret P. Grafeld Declassified/Released US Department of State EO Systematic Review 04 MAY 2006